

SPVIE Sante Malin

Que faire en cas de sinistre :

1. Il s'agit d'une demande d'assistance

Contacter les services d'Assistance auprès de MUTUAIDE Assistance

Au n° de tél : 01 55 98.58.27Joignable 24h/24h et 7j/j7

En indiquant votre nom et la référence :
MUTUAIDE n°4504

Par téléphone depuis l'étranger : 33.1. 55.98.58.27 précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international (Communication non surtaxée, coût selon opérateur, appel susceptible d'enregistrement)

2. Il s'agit d'une **demande de prise en charge** de prestation de santé/de **Dépendance TOTALE** La gestion des PRESTATIONS SANTE est déléguée à CGRM.

Les demandes de remboursement, devis (calcul de reste à charge) doivent être adressées :

- à l'adresse mail suivante : remboursement@spvie.com
- à l'adresse suivante : SPVIE Remboursements TSA 91005 59952 Dunkerque

Liste des documents à joindre en cas de Dépendance TOTALE de l'assuré :

- Une déclaration de l'Assuré
- Les pièces justificatives établissant la preuve de la P.T.I.A
- Toutes pièces nécessaires demandées pour justifier l'état de P.T.I.A

Pour toutes questions relatives à des remboursements de prestations, les assurés doivent contacter CGRM au n° suivant : **03.28.21.05.99**

3. Il s'agit d'une déclaration au titre de la garantie CYBER

L'assuré doit contacter la gestion SPVIE (gestion@spvie.com) qui transmettra la demande en interne à Acheel.

Pour rappel:

Cette garantie concerne les Objets de santé connectés - tous les équipements connectés ayant un lien reconnu avec la santé (cardiofréquencemètre, montre connectée ...). et intervient pour les conséquences des dommages subis résultant d'un événement assuré, dans les limites indiquées au Tableau des garanties

sante malin deala